MODERATEUR

C'est le membre du GAPEP qui au cours des séances

- Régule la parole et veille à ce que chacun s'exprime
- Oriente les débats selon le schéma du modèle de compte rendu
  - Présentation du cas clinique,
  - organisation de la discussion à propos du cas:
    - Principaux points sur lesquels elle a porté
    - ce qui fait controverse entre les pairs dans l'examen des pratiques
    - ce qui fait repère pour le GAPEP
  - Références sélectionnées et utilisées: bibliographie, réglementation, recommandations, référentiel, guide de bonne pratique

RAPPORTEUR

C'est le membre du GAPEP qui est chargé de rédiger le compte rendu de séance qui sera envoyé au Binôme d'accompagnement (et à la régulation)
Cette fonction nécessite

- Une prise de notes au cours de la séance ce qui peut impacter sur sa propre participation à la discussion
- Une mise en forme des propos tenus pour les rendre cohérents et compréhensibles
- Ce compte rendu n'est pas un « verbatim » des propos mais suppose un travail de synthèse et de reformulation des idées exprimées
- Vu les difficultés à traduire par écrit les propos tenus, ce CR peut ne pas être totalement fidèle et peut aussi exprimer ce que le rapporteur a lui-même compris.
- Le rapporteur soumet son CR aux membres du GAPEP pour complément, modifications, validation.
- Le CR validé est transmis par la Personne Relais au Binôme d'accompagnement (et à la régulation)

Les fonctions de rapporteur et de modérateur doivent être effectuées à tour de rôle par les différents membres du GAPEP